



# Le logement des vaches laitières et la qualité du lait



Un projet de bâtiment d'élevage tout comme un projet de rénovation et d'aménagement de bâtiments existants doivent être bien réfléchis pour assurer les objectifs d'une exploitation laitière : une production d'un lait de qualité, des conditions de travail satisfaisantes, le confort des animaux.

La qualité du lait est un enjeu important et le logement des animaux y contribue énormément. Le milieu de vie des animaux constitue un réservoir de germes importants. Ces derniers peuvent provoquer des pathologies, telles que les mammites.

## La ventilation : de l'air sans courant d'air

Une bonne ventilation garantie une ambiance saine, et permet en effet, de limiter l'accumulation de chaleur et d'humidité (une vache dégage jusqu'à 25 L d'eau/jour) et d'évacuer la poussière et les émanations gazeuses de la litière.

Cependant, les animaux nécessitent "de l'air, sans courant d'air", et sont très sensibles à ces derniers. Par contre, des températures basses ne posent aucun problème pour les animaux adultes, si bien sûr l'humidité et les courants d'air sont maîtrisés.

Afin de limiter au maximum les risques de courants d'air, l'implantation du bâtiment et la nature des bardages sont primordiaux. L'air doit pouvoir entrer dans le bâtiment, mais aussi sortir : plus un bâtiment est « poreux » (possibilité à l'air de rentrer ou de sortir sur toutes les faces du bâtiment sans oublier la toiture) plus sa ventilation sera facile et efficace.

**Comment observer si mon**

### bâtiment est bien ventilé ?

Tout d'abord, observez vos vaches :

- Regardez, si elles se répartissent de façon homogène dans l'aire de couchage.

- Regardez où se couchent les animaux en fonction de la météo (grande chaleur, vent important, température basse)

### Et posez-vous les bonnes questions :

- Avez-vous des pathologies respiratoires, des problèmes récurrents de grippe ?

- Si vous paillez à la pailleuse, combien de temps met la poussière à s'évacuer ?

*Pour observer directement les flux d'air dans votre bâtiment, un technicien spécialisé peut réaliser un fumigène et vous indiquer les corrections à mettre en place afin d'améliorer la ventilation.*

Pour les stabulations libre, l'entretien de l'air de couchage et les surfaces disponibles pour les animaux sont deux critères entrant directement dans la prévention des mammites d'environnement et la dégradation de la qualité du lait.



chaque paillage 1kg à 1,2 kg de paille/m<sup>2</sup>, soit 6 à 7 kg/vache/j.

De plus, pour conserver au maximum une litière propre, plusieurs mesures sont applicables :

- enlever les bouses quotidiennement,



**Plusieurs critères sont à surveiller :**

- la température de la litière : prendre la température à une dizaine de centimètres de profondeur. Avec une température inférieure à 35 °C, tout va bien, mais dès que l'on monte vers 40 °C : il faut rapidement songer à curer le bâtiment.

- les résultats d'analyse du lait de tank : les flambées de mammites cliniques, avec des taux de cellules dans le lait en hausse.

Dans les bâtiments à logettes, l'entretien régulier (2 fois/j) de celles-ci est recommandé. En effet, les vaches se couchent au même endroit : les risques de contamination sont plus importants, si les logettes ne sont pas nettoyées.

Dans les logettes paillées, il faut apporter environ de 1 à 3 kg/j de paille, en fonction du mode de conduite (lisier ou fumier). Mais attention, même avec 1 kg/j, il faut assurer le confort de la vache en veillant au revêtement du sol.

## Les surfaces de couchage : Une place pour tout le monde

Le système «logette» ne pose pas de problème, sauf si le nombre de logettes est inférieur au nombre de vaches, puisque les surfaces de couchage sont bien délimitées et que le positionnement des vaches est imposé. Mais attention, la conception des logettes est primordiale et doit être étudiée avec soin, en fonction du gabarit de l'ensemble du troupeau.

## Le nettoyage des aires d'exercice : à ne pas négliger !

La fréquence de nettoyage des aires d'exercice contribue fortement à la propreté des zones de couchage des animaux. Quelque soit le type de logement, il est recommandé de nettoyer les aires d'exercice 2 fois par jour. Toutefois, si la surface d'aire d'exercice est très importante, un nettoyage 1 fois par jour peut être suffisant.

**Article réalisé**  
par Caroline Nollet  
**Chambre d'Agriculture**  
**des Hautes-Pyrénées**  
**Pour le groupe Qualité**  
**du Lait Sud-Ouest**  
**dans le cadre de la série**  
**d'articles pour vous aider à**  
**mieux comprendre et maîtriser**  
**les cellules et mammites**

**Pour toutes**  
**informations**  
**complémentaires,**  
**veuillez contacter la**  
**Maison de l'Elevage**  
**au 05.62.61.79.60.**



www.ac-hautespyrenees.fr